



Compte-rendu de la CAP Administrateurs civils

18 octobre 2019

La CAP était présidée par Monsieur Jacques Clément, DRH.

Déclaration des élu.e.s

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les membres de la CAP, chers collègues,

Cette dernière CAP s'ouvre dans un contexte sombre, dans l'attente de l'aboutissement de la mission Thiriez et de la mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique. La CFDT regrette que sa volonté d'une réelle concertation n'ait pas rencontré l'oreille du gouvernement. Elle considère que ce texte est manifestement préjudiciable aux agents publics mais aussi aux citoyens, en réduisant la garantie que leur apporte une fonction publique neutre et professionnelle.

Le recours aux contractuels, qui s'avèrent souvent plus rapides à recruter que les agents des autres ministères, va se développer. Cela produira une concurrence malsaine à tous les niveaux de l'administration. En outre, la volonté du gouvernement de généraliser ce type de recrutement sur les emplois de direction risque de générer des conflits d'intérêts massifs, à l'image de ce qui se produit aux États-Unis (*revolving doors*), et de compromettre la neutralité de la fonction publique au plus haut niveau.

Par ailleurs, les compétences des AC étant complémentaires de celles des corps techniques, l'association entre les deux filières est souhaitable en ce qu'elle peut produire une pluridisciplinarité, voire une émulation, favorables à l'innovation et au management. De plus, la réduction des cabinets rend d'autant plus nécessaire la présence d'AC pour porter les enjeux des politiques publiques auprès des ministres et des secrétaires d'Etat.

Or, la fin du « quota » des AC parmi les nominations aux emplois fonctionnels risque d'amplifier, au sein du pôle ministériel, l'éviction de ceux-ci des postes à responsabilité et leur cantonnement aux fonctions support. Le quota était en effet le dernier rempart des AC contre les iniquités de carrières entre grands corps.

Si la pratique actuelle s'amplifie, on peut prédire un souhait massif de départs des AC vers d'autres ministères. Cependant, la concrétisation de ce souhait sera rendue difficile par le repli de chaque ministère sur son propre vivier, en raison des baisses d'effectifs et des réorganisations.

La question qui se pose est désormais celle de la stratégie du ministère quant à l'avenir de notre corps.

Enfin, on peut s'interroger sur ce qu'il restera du dialogue social après la réduction du champ des CAP à l'unique objet des décisions défavorables aux agents, le ministère traitant déjà ses obligations d'une manière purement formelle.

Nous vous remercions pour votre attention.

Avis sur les demandes de détachement

Depuis mai, la CAP s'est prononcée favorablement(*) sur le détachement entrant des agents suivants :

Nom	Corps	Poste précédent	Poste	CAP
Corinne Bord	Administratrice territoriale		Cheffe du bureau de la promotion de la citoyenneté et de la prévention des discriminations au CGET (<i>renouvellement</i>)	18/10/19
Dominique Colin	Administrateur territorial	Directeur de la délégation de Montpellier de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	Directeur adjoint Centre-Est du Cerema	18/10/19
Perrine Tournade	Conseillère référendaire depuis 2016	Conseillère référendaire à la 4 ^e chambre	Directrice de cabinet du DGALN (<i>renouvellement</i>)	18/10/19
Constance Lacheze	Magistrate judiciaire	Cheffe du bureau du droit des affaires du ministère de l'économie et des finances	Cheffe du bureau du droit pénal, du droit privé et de la déontologie	12/9/19 CAP électronique
Marie Rombaldi	Directrice d'hôpital	Directrice des ressources humaines et des affaires médicales du centre hospitalier de Montfavet (Etablissement public de santé mentale de Vaucluse)	Adjointe au délégué interministériel et directeur/directrice du pôle hébergement/logement et prévention des expulsions	12/9/19 CAP électronique
Sébastien Lefur	Administrateur territorial	Directeur général adjoint aux affaires financières (Conseil départemental du Territoire de Belfort)	Secrétaire général de la DDT78	28/6/19 CAP électronique
Jérôme Duchêne	Directeur d'hôpital	Directeur de projet chargé de la conception et du pilotage de la gestion des demandes de logement social	Conseiller auprès du DGALN	28/6/19 CAP électronique

(*) : il s'agit des résultats de la CAP dans son ensemble et non des positions prises par les représentants Cfdt.

Promotion au grade d'administrateur civil hors classe

Rappel des conditions statutaires : AC ayant atteint au moins le 6^e échelon de leur grade et justifiant de 4 années de services effectifs dans le corps des AC ou équivalent.

Conditions de gestion :

- critère d'ancienneté (6 ans pour les sorties ENA, 5 ans pour TE/ex OFF) ;
- critère de carrière (diversité du parcours + avoir tenu un poste de management) ;
- critère de mobilité (avoir effectué ou être en train d'effectuer sa mobilité statutaire)

14 AC étaient promouvables, dont 7 femmes.

Seront proposés à la CAP interministérielle du 12 décembre 2019 (par ordre alphabétique) :

- Bonnet Stéphane (GIP « union retraite »)
- Lacaze do Tran Marianne (Cerema)
- Lanier Guillaume (SGG)
- Marcassus Philippe (Anah)
- Merlus Clothilde (DRH)
- Ser-Istin Julie (DGALN)

Liste complémentaire : Duteil Agnès (association Paris 2024) et Mouleyre Laurent (Ministère des Armées)

Questions diverses

Mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique

Les prérogatives des CAP sont restreintes à compter du 1^{er} janvier 2020. Cela s'accompagnera de lignes directrices de gestion (projet de décret déjà examiné hier au conseil commun de la fonction publique). Deux réunions de travail sont programmées avec les fédérations syndicales présentes au CTM. Elles seront examinées au CTM. Elles concerneront les parcours professionnels, les mobilités et les promotions. Elles en préciseront les règles de gestion. Les processus vont être revus puisqu'ils étaient liés au calendrier des réunions des CAP. Les ordres du jour seront limités aux refus (temps partiel, télétravail, titularisation) et au disciplinaire.

Concernant la fin des quotas : pour le DRH il n'est pas question de restreindre la place des AC. La diversité au sein de l'encadrement supérieur est indispensable. Les AC ont toute leur place, y compris dans les directions techniques et dans les services déconcentrés (90 % des emplois du pôle ministériel).

Les CAP resteront par corps mais après les élections de 2022 elles seront regroupées. Cependant, la CAP interministérielle des AC est maintenue.

Plan managérial

Le plan managérial est finalisé, il est en ligne sur l'intranet :

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/plan-de-developpement-managerial-pour-un-a17418.html>

Il va être diffusé et mis en œuvre. Le suivi de sa mise en œuvre donnera lieu à une concertation avec les organisations syndicales.

RIFSEEP

Une révision quadriennale des IFSE va avoir lieu, en concertation avec les organisations syndicales. La nomenclature des AC sera ajustée en fonction des retours d'expérience. Objectif : convergence entre les corps, correction des anomalies du dispositif.

Une modification est possible en 2020 pour généraliser le CIA. Concernant les emplois fonctionnels, une harmonisation vers le haut du CIA a été faite cette année. L'administration souhaite faire de nouveau progresser l'enveloppe disponible.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez les élu.e.s CFDT

Anne GUILLOUSG/DRH..... 01 40 81 10 57

anne.guillou@developpement-durable.gouv.fr

Pierre PIMPIEEPSF 03 22 33 96 69

pierre.pimpie@securite-ferroviaire.fr

Hélène BARTHELEMYCGDD/DRI..... 01 40 81 15 34

helene.barthelemy@developpement-durable.gouv.fr

Julie SER-ISTINDGALN/DHUP..... 01 40 81 99 18

julie.ser-istin@developpement-durable.gouv.fr